



## CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 18 mai 2026  
Présidence : Nicolas Menétrey  
Effectif : 38  
Présents : 31

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 8 décembre 2025
3. Communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Comptes rendus des délégués aux associations
6. Préavis municipal 49/2026 concernant la modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand et Sugnens (rapporteur commission infrastructure M. Franck-Yves Gachet, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)
7. Préavis municipal 50/2026 relatif à la construction de plusieurs canalisations EC-EU à Poliez-le-Grand (rapporteur commission infrastructure M. Nicolas Mermoud, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)
8. Préavis municipal 51/2026 au sujet du remplacement d'un véhicule de voirie (rapporteur commission ad hoc M. Patrick Jaton, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)
9. Préavis municipal 52/2026 concernant l'analyse de la sécurité routière (rapporteur commission infrastructure M. Franck-Yves Gachet, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)
10. Divers

À 20h00, Monsieur Nicolas Menétrey souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance du conseil.

#### 1. Appel

31 membres répondent présents à l'appel. Madame Pierrette Meige ainsi que Messieurs Fabrice Ausoni, Jérôme Ciocca, Christian Manser et Alain Menétrey sont excusés. Madame Diane Weiss et Monsieur José Gonzalez sont absents.

#### 2. Approbation du PV du 8 décembre 2025

Le Président met le PV en discussion.

Madame Sokol Cavin relève une faute de frappe au titre du point 11 et corrige « concernant » à la place de « reconcernant ».

Aucune autre remarque n'est faite, Monsieur Nicolas Menétrey soumet donc le PV à votation. Celui-ci est accepté avec 29 voix pour et 1 abstention.

### **3. Communications du bureau**

Le Président explique qu'il souhaite soumettre un projet de modification de l'article 11 du règlement du conseil lors de la prochaine séance du mois de juin. Dans le cadre de l'évolution du conseil et du traitement des dossiers administratifs, il propose de remplacer la limite stricte de deux ans de présidence par un principe d'incitation démocratique. Cette modification vise à garantir la continuité dans le suivi de dossiers complexes, tout en maintenant un mode de gouvernance fondé sur une rotation régulière des responsabilités. Il donne lecture du projet de modification de l'article 11.

Il ouvre la discussion au sein du conseil.

Monsieur Fabrice Calame relève l'importance de l'alternance régulière dans la Présidence du conseil.

Monsieur Cédric Barde rappelle que cette mention fait référence à des communes dans lesquelles la présidence a été assurée par la même personne pendant plusieurs décennies. Il indique que, même sans modification du règlement, le conseil conserve la possibilité de réélire chaque année le président de son choix, et qu'une réélection pour une troisième année consécutive ne serait dès lors pas contraire au règlement.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie pour leur intervention. L'objet sera soumis au vote du conseil le 22 juin prochain.

Il remercie les commissions qui ont travaillé de transmettre leurs heures à la secrétaire.

### **4. Communications de la Municipalité**

Monsieur Daniel, Leuba excuse Monsieur Xavier Gaudard qui a dû s'absenter pour une urgence.

Monsieur François Guizzetti informe qu'un inspecteur du canton a pris contact concernant la mise en place de zones de biodiversité au sein des forêts communales. D'ici 2030, 10 % de la surface forestière devra être mise en îlots de sénescence. Le canton propose à ce titre une surface de 17,5 hectares le long du Coruz. Les plans sont présentés et concernent notamment le bois de Chavannes ainsi qu'une portion située sous la route de la Rose. Les contrats prévus auraient une durée de 50 ans.

Monsieur Nicolas Mermoud interroge sur la surface de forêt encore exploitable. Monsieur François Guizzetti répond qu'elle est d'environ 175 hectares.

Monsieur Dupraz interroge sur l'arboretum situé à proximité du bois de Chavannes et demande s'il sera toujours entretenu. Le Municipal lui répond que celui-ci sera maintenu, l'aspect sécuritaire étant garanti. Les abords des chemins continueront d'être entretenus afin d'assurer les passages. Il précise qu'il est interdit d'y couper du bois, le reste des usages restant autorisé.

Monsieur Patrick Jatton demande si, en cas d'événement type tempête, une intervention est possible. Monsieur François Guizzetti répond par l'affirmative.

Monsieur Thomas Tschudin s'interroge sur la circulation des chevaux. Celle-ci est autorisée, et les droits de passage acquis restent inchangés.

Suite à une question de Monsieur Nicolas Mermoud, Monsieur Daniel Leuba indique que le canton a été clair sur les aspects financiers et qu'une discussion a eu lieu avec la Municipalité à ce sujet. Il précise qu'une éventuelle décision de revenir sur l'exploitation impliquerait le remboursement des subventions perçues. Il ajoute que la responsabilité est déléguée au niveau cantonal, mais que la commune est concernée en tant que propriétaire mettant les surfaces à disposition et percevant des subventions en retour. Il souligne qu'il s'agit de la meilleure solution actuellement, tout en laissant la possibilité de revenir sur la situation si nécessaire.

Monsieur François Guizzetti indique que l'ensemble des éléments a été rassemblé sur une même zone afin de simplifier la gestion. Il précise que les propriétaires privés ont été contactés et que tous, à l'exception de deux, ont accepté la démarche.

Concernant la gestion des forêts, Monsieur François Guizzetti présente des photographies illustrant différents types de déchets retrouvés en forêt. Monsieur Clos, mandaté pour effectuer un recensement des essences d'arbres, en a profité pour signaler ces déchets observés sur le terrain.

## Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 18 mai 2026

Il est fait état de 84 sites pollués, dont certains sur les communes de Poliez-Pittet et Jorat-Menthue. Ces sites feront l'objet d'un nettoyage.

Au sujet de l'AIAE, Monsieur François Guizzetti informe, que la Ville de Lausanne a validé auprès du conseil communal la mise en gestion de la source de la Proveyse à Thierrens. Cette décision permet de poursuivre le projet, notamment la construction d'un nouveau bâtiment destiné au traitement de l'eau. Il précise qu'une visite des installations, incluant l'accès à la galerie de la source, est prévue le 6 juin pour les délégués. Enfin, il indique que trois communes supplémentaires ont demandé à rejoindre l'association.

Le projet AIAE+ a été freiné par certaines communes. Il précise que ce dossier devrait être traité lors de la prochaine législature.

Concernant le château d'eau de Goumoëns, Monsieur François Guizzetti qu'un projet de rénovation est en cours de préparation. Le site accueille des antennes générant des revenus. Diverses rénovations (toiture) ainsi que la réalisation d'un trompe-l'œil afin de limiter les dégradations par tags sont envisagés. Cette intervention est soumise à l'accord des monuments historiques.

Monsieur Olivier Despont demande quels travaux de rénovation sont prévus. Monsieur François Guizzetti répond qu'un montant d'environ CHF 130'000.- est envisagé, notamment pour la réfection du toit. Il précise que les coûts liés à l'échafaudage représentent à eux seuls près de la moitié du montant.

Monsieur Samuel Panchaud demande si le château d'eau conserve une fonction liée à l'AIAE ou s'il est désormais utilisé uniquement pour les antennes. Il s'interroge également sur le futur bâtiment prévu dans le cadre de l'AIAE. Le Municipal répond que le château d'eau fait partie des premières infrastructures réalisées lors de la création de l'AIAE dans les années 1970. Il est relié au réservoir de Bavois et conserve une fonction dans le réseau de distribution d'eau, notamment par le passage de conduites et de vannes. Concernant le futur bâtiment, il indique qu'il dépend du projet lié à la source de la Proveyse et qu'il devrait être construit du côté de Thierrens. La Ville de Lausanne ne cède pas sa source à l'AIAE, mais en confie uniquement la gestion. L'intégration de la Proveyse ouvre de nouvelles perspectives de développement notamment avec la commune de Bercher et Rueyes.

Monsieur François Guizzetti présente le projet de mise en place d'une communauté électrique locale (CEL). Il explique que ce système permettrait de consommer localement l'électricité produite par les installations photovoltaïques de la commune, une partie pouvant être revendue au sein de celle-ci. Une présentation détaillée du projet par une personne spécialisée est prévue lors du prochain conseil communal. Il est précisé que la mise en œuvre dépendra toutefois des capacités du réseau.

Monsieur Didier Vautherin partage son expérience mitigée au sujet de redistribution de l'énergie. Messieurs Fabrice Calame et Daniel Leuba précisent qu'il s'agit d'un autre dispositif que celui envisagé. Ils indiquent que le système fonctionne de manière virtuelle, l'électricité transitant malgré tout par le réseau. Le Syndic ajoute que ces aspects seront expliqués plus en détails lors du prochain conseil communal. Il précise qu'une seule CEL serait créée pour l'ensemble des quatre villages.

Monsieur Daniel Leuba informe de l'évolution du LEB et de la nouvelle organisation prévue dès le 1er janvier 2027. Il explique qu'il existe une volonté politique cantonale de réduire le nombre de compagnies de transports sur le territoire vaudois. Dans ce cadre, un travail est en cours entre les communes et le LEB concernant un projet de création d'une holding, nommée Movodis, regroupant le LEB, les MBC et Travys. Un processus d'échange est en cours et une validation est prévue lors de l'assemblée générale de juin, avec une revalorisation des actions. L'ensemble des actionnaires disposera de la même valeur nominale au bilan. Il n'y aura ni apport ni retrait de liquidités, mais uniquement une revalorisation comptable des actions. La création de la holding est prévue pour le 1er janvier 2027.

Monsieur Cédric Barde s'interroge sur la situation des collaborateurs et demande s'ils conserveront leurs structures et identités actuelles. Le Syndic répond que les contrats resteront rattachés aux trois entreprises existantes. Une fusion complète n'aurait pas été acceptée, le projet est donc mené

par étapes. Les statuts du LEB seront adaptés afin d'introduire la notion de commune pouvant interagir avec la direction ainsi qu'avec le futur conseil d'administration.

Monsieur Raphaël Gerbex indique que les contrats avec Movodis concernent une partie de l'administration du siège, notamment les ressources humaines. Il précise que la majeure partie du personnel reste rattachée aux MBC, Travys et au LEB.

Monsieur Thomas Tschudin s'enquiert de l'existence d'autres actions détenues par la commune. Monsieur Daniel Leuba répond que la commune détient notamment quelques actions de la Romande Énergie et de la BCV, mais précise qu'il ne s'agit pas de participations importantes en termes financiers.

Monsieur Jean-Philippe Dupraz demande si les communes détiennent les trois sociétés concernées. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il existe également des actionnaires privés. Il précise que ceux-ci deviendront actionnaires de la holding et non de chacune des entreprises individuellement. Il ajoute que les communes actionnaires du LEB resteront actionnaires au sein de la holding. Enfin, il rappelle que l'OFT et le canton détiennent déjà environ 85 % des actions, ce qui confère aux communes un poids limité dans la gouvernance.

Monsieur Lionel Panchaud informe le conseil au sujet de la protection incendie des bâtiments publics. Il indique que l'organisation de grandes manifestations dans la grande salle soulève la question du nombre maximal de personnes admissibles dans le bâtiment, actuellement limité à 200 personnes uniquement en raison du nombre de couverts présents. Il précise qu'un audit incendie a été réalisé en 2025 à Poliez-le-Grand, et que des audits sont prévus en 2026 pour la grande salle de Dommartin et celle de Sugnens. Une deuxième phase d'audit concernera ensuite la salle de Naz, où le nombre de personnes est moins conséquent. Il n'y a pas de travaux urgents à entreprendre, les mesures de mise en conformité étant intégrées aux futurs projets de rénovations énergétiques. Le coût global estimé pour les trois grandes salles se situe entre CHF 100'000.– et CHF 200'000.–.

Monsieur Lionel Panchaud donne des nouvelles de l'avancée du Pacom. Le dossier avance plus lentement que prévu. La mise à l'enquête a dû être prolongée jusqu'au 7 février 2026. A sa suite, 13 oppositions ont été déposées. Des séances de conciliation ont débuté. La plupart des oppositions devraient pouvoir être levées. Le Municipal informe que le canton n'avait pas communiqué l'extension de zones concernant l'espace réservé à la faune, comprenant l'ajout de 52 parcelles supplémentaires, touchant des zones agricoles restant constructibles et donc moins contraignantes pour les exploitants. La suite du dossier prévoit un examen complémentaire avec modifications, incluant le retrait de 12 oppositions et la correction de l'espace réservé à la faune. Une nouvelle mise à l'enquête est envisagée pour l'été 2026, suivie d'un préavis si aucune opposition ne subsiste.

Monsieur Thomas Tschudin s'interroge sur la manière dont a été étudié le passage de la faune et indique sa surprise de ne pas avoir constaté la présence de personnes sur le terrain. Monsieur Lionel Panchaud répond qu'un relevé aurait été effectué par le canton et que le gibier emprunterait ces secteurs, justifiant ainsi la mise en place de zones de protection pour le passage de la faune.

## **5. Comptes rendus des délégués aux associations**

AECM : Monsieur Jean-Philippe Dupraz explique que l'exercice 2025 a été marqué par la réalisation de divers travaux, tandis que d'autres interventions prévues ont été reportées. La situation budgétaire est globalement équilibrée, avec toutefois une diminution importante des réserves. Une décision a été prise d'augmenter la participation des communes par habitant, suite à l'acceptation d'un amendement.

ASET : Monsieur Fabrice Mermoud annonce que les comptes ont été acceptés. Lors de la séance, le permis de construire était encore attendu. Monsieur François Guizzetti annonce que celui-ci a été délivré le 30 avril. Les travaux devraient débuter à la fin de l'été.

Groupe forestier de la Menthue : Monsieur Fabrice Calame fait état de dépassements budgétaires importants, avec une conséquence directe pour les communes. Le dépassement s'élève à CHF 84'000.– par rapport au budget initial. Il a été demandé au comité de suspendre les travaux non urgents et de ne réaliser que les interventions strictement nécessaires. Monsieur François Guizzetti indique que des mesures ont été mises en place. Il précise qu'un garde forestier

indépendant a été contacté afin de pouvoir assurer, si nécessaire, le remplacement du garde forestier actuel, dont le départ est imminent.

**ASIRE** : Monsieur Daniel Leuba informe que le coût par habitant est inférieur cette année. Il indique également que l'échange de l'ensemble des luminaires de tous les bâtiments de l'ASIRE a été validé, avec un passage généralisé à l'éclairage LED.

**EFAJE** : Monsieur Daniel Leuba informe que les comptes ont été validés, mais que la situation difficile des communes a été mise en évidence. Il invite les conseillères et conseillers à prendre connaissance du rapport de gestion, lequel souligne l'évolution des coûts de l'EFAJE. Il indique que de nombreuses discussions ont eu lieu et que le conseil d'administration se trouve dans une situation complexe, qualifiée de "serpent qui se mord la queue", en raison d'une circulation financière jugée inefficace. Il relève que, dans la région, le principe "un enfant = une place" n'est pas applicable en l'état. Il précise que l'allocation des frais de garde va fortement évoluer, avec une augmentation estimée entre deux et trois fois le coût pour les entreprises d'ici 2029-2030. Il ajoute que le dispositif deviendra plus contraignant et plus lourd en termes de gestion. Les comptes ont toutefois été validés à ce jour.

**6. Préavis municipal 49/2026 concernant la modification de l'éclairage public à Poliez-le-Grand et Sugnens (rapporteur commission infrastructure M. Franck-Yves Gachet, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)**

Monsieur François Guizzetti présente le préavis et rappelle que la Romande Energie va supprimer la ligne électrique aérienne à Poliez-le-Grand, les candélabres étant fixés sur ces poteaux il est nécessaire d'en ajouter. Des candélabres solaires sont préconisés pour ce remplacement. Il procède à la lecture des conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission gestion et finances qui propose au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Franck-Yves Gachet lit le rapport de la commission infrastructure qui recommande au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président les remercie et ouvre le débat au sein de l'assemblée.

Monsieur Samuel Panchaud questionne l'utilisation hivernale des panneaux solaires. Monsieur François Guizzetti explique qu'une petite batterie permettrait de garantir leur fonctionnement même en cas de conditions météorologiques défavorables. À la suite d'une demande de précision de Monsieur Fabrice Mermoud, il indique que la garantie prévue est de dix ans.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacune et chacun et clôt la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

**7. Préavis municipal 50/2026 relatif à la construction de plusieurs canalisations EC-EU à Poliez-le-Grand (rapporteur commission infrastructure M. Nicolas Mermoud, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)**

Monsieur François Guizzetti présente le préavis. Il présente les plans des canalisations et rappelle les enjeux liés à leur installation : diminuer les inondations des sous-sols du quartier des chênes à Poliez-le-Grand et limiter les fossés qui se creusent dans les parcelles entre Poliez-le-Grand et Bottens en cas de gros orages. Il lit les conclusions du préavis.

Monsieur Philippe Ethenoz procède à la lecture du rapport de la commission gestion et finances qui invite le conseil à accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Nicolas Mermoud lit le rapport de la commission infrastructure. La commission relève plusieurs éléments problématiques concernant les travaux prévus pour la partie EC entre Poliez-le-Grand et Bottens. La commission préconise le conseil d'accepter le préavis municipal avec les modifications recommandées dans leur rapport.

Le Président remercie les intervenants et met le préavis en discussion.

Monsieur Fabrice Calame demande si, pour le quartier du Chêne, un ingénieur a été consulté et si les différences entre la situation actuelle et celle existante lors de la construction du quartier ont été prises en compte. Monsieur François Guizzetti confirme qu'un ingénieur a bien été intégré au projet et que les travaux prévus devraient améliorer la situation.

Monsieur Luc Bovard évoque le plan situé entre Poliez-le-Grand et Bottens, notamment le chemin bétonné et le chemin AF. Il demande si ce dernier est une propriété communale. Le Municipal lui répond par l'affirmative.

Monsieur Samuel Panchaud annonce se récuser pour le vote en raison de son implication directe, étant propriétaire du champ concerné situé entre Bottens et Poliez-le-Grand. Il évoque le projet de renaturalisation du Botterel, qui devrait contribuer à améliorer la situation. Il explique que la moindre averse provoque déjà un ruisseau important sur cette parcelle et estime que, sans intervention, celui-ci pourrait devenir permanent, rendant la situation plus complexe à gérer. Selon lui, ne rien entreprendre dès maintenant risquerait d'entraîner à terme des coûts nettement plus importants. Il considère qu'il s'agit d'une opportunité de traiter le problème à ce stade.

Monsieur François Guizzetti indique que le projet peut être amélioré, et qu'il repose sur une clé de répartition jugée adéquate avec la commune de Bottens. Monsieur Thomas Tschudin relève qu'une grande partie des eaux d'écoulement viennent du territoire de Bottens et estime que cette commune doit être mieux intégrée au projet ainsi qu'à son financement. Monsieur François Guizzetti précise qu'à la suite des discussions avec la commission infrastructure, il soutient l'idée d'échelonner le projet dans le temps.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacune et chacun et met fin à la discussion. Il met tout d'abord en votation l'amendement proposé par la commission. **L'amendement est accepté par 28 voix pour et 1 abstention.** Le Président met ensuite en votation le préavis amendé : **le préavis amendé est accepté à 28 voix pour et 1 abstention.**

**8. Préavis municipal 51/2026 au sujet du remplacement d'un véhicule de voirie (rapporteur commission ad hoc M. Patrick Jatton, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)**

Monsieur Daniel Leuba remplace Monsieur Xavier Gaudard pour la présentation du préavis et procède à la lecture des conclusions de celui-ci.

Monsieur Philippe Ethenoz lit le rapport de la commission gestion et finances qui préconise le conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Patrick Jatton donne lecture du rapport de la commission ad hoc qui suggère au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président les remercie et met le préavis en discussion.

Monsieur Nicolas Mermoud questionne la stratégie d'investissement et demande pourquoi une dizaine de milliers de francs avait été engagée l'année précédente pour des réparations. Monsieur Daniel Leuba précise qu'un plafond d'environ CHF 15'000.- avait été fixé à cet effet. Il indique qu'il est envisagé que les futures pannes puissent être plus importantes. Selon lui, les conditions de reprise actuelles sont encore favorables et plus l'attente se prolonge, plus l'écart entre la valeur de reprise et les coûts futurs risque de se creuser. Il estime qu'il s'agit du bon moment pour agir et souligne qu'il ne souhaiterait pas devoir prendre une telle décision en pleine période hivernale.

Monsieur Nicolas Menétrey questionne la stratégie globale d'utilisation des véhicules, notamment pour des tâches telles que la vidange des poubelles à chiens, estimant que ce type de véhicule est conçu pour d'autres usages. Monsieur Daniel Leuba relève qu'en principe les employés communaux savent quels véhicules utiliser selon les besoins et indique qu'il transmettra cette remarque aux services concernés, considérant cette sensibilité comme légitime.

En l'absence d'autres questions, Monsieur Nicolas Menétrey clôt la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à 28 voix pour et 2 abstentions.**

**9. Préavis municipal 52/2026 concernant l'analyse de la sécurité routière (rapporteur commission infrastructure M. Franck-Yves Gachet, rapporteur commission gestion et finances M. Philippe Ethenoz)**

Monsieur Daniel Leuba présente le préavis. Il précise qu'un tarif très avantageux est de mise pour cette analyse et que le nombre de plaintes qui arrivent à la Municipalité mettent en évidence l'importance de la sécurité routière pour les habitant·e·s de la commune. Il lit les conclusions du préavis.

## Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 18 mai 2026

Monsieur Philippe Ethenoz donne lecture du rapport de la commission gestion et finances qui recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur Franck-Yves Gachet lit le rapport de la commission infrastructure qui propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté. La commission demande également que l'entreprise vienne faire la présentation des résultats et des propositions d'amélioration dans une prochaine séance.

Monsieur Nicolas Menétrey les remercie et ouvre la discussion.

Madame Sandrine Picard demande si les petits chemins sont également concernés. Monsieur Daniel Leuba répond par l'affirmative, et précise que les 18 dispositifs ont déjà été posés. Il profite de préciser qu'il soutient la demande de la commission infrastructure concernant ses propositions.

Monsieur Cédric Barde s'interroge sur la nature des recommandations formulées par l'entreprise, et demande s'il s'agit d'éléments liés au bien-vivre dans le village ou uniquement à la question de la vitesse. Monsieur Daniel Leuba répond que le mandat porte sur la sécurisation, ciblant principalement la vitesse, et relève qu'une stratégie plus globale doit être définie pour la prochaine législature. Il précise que, dans le cadre actuel, la priorité concerne la vitesse, avec des mesures à moyen et long terme envisagées, et prend note de la remarque de Monsieur Cédric Barde.

Monsieur Samuel Panchaud relève que des incivilités quotidiennes au volant sont constatées (non-respect des stops, priorités refusées) et estime que la vitesse n'est pas nécessairement le principal danger. Monsieur Daniel Leuba répond qu'il existe une forme de déresponsabilisation des conducteurs face à la sécurité. Il rappelle que, dans les zones 30 et sensibles, les piétons ne sont pas prioritaires et que la vigilance reste de mise.

Monsieur Samuel Panchaud s'interroge également sur la suppression du patrouilleur scolaire à Poliez-le-Grand malgré le nombre d'enfants. Monsieur Daniel Leuba répond que les enfants attendent désormais moins à proximité de l'ancien collège depuis sa fermeture et qu'ils se regroupent uniquement pour prendre le bus. Il indique que, suite à l'observation de la situation depuis la rentrée scolaire, le dispositif des patrouilleurs ne semblait plus indispensable, tout en précisant qu'il pourrait être réintroduit si les parents en faisaient la demande, le patrouilleur restant sous contrat. Il relève également la difficulté de recruter des patrouilleurs disponibles.

Monsieur Didier Vautherin déplore que la question de la sécurisation se limite essentiellement au contrôle de la vitesse. Il exprime sa surprise qu'aucun des quatre villages ne soit actuellement en zone 30 km/h, alors que cette mesure est fréquente dans les localités voisines. Il évoque également les enjeux liés au bruit et au trafic. Il soutient les propos de Monsieur Cédric Barde concernant le confort de vie.

Monsieur Daniel Leuba précise que la motion et l'interpellation ont mis en évidence la question centrale de la sécurité via la vitesse, notamment dans les traversées de localités. Il insiste sur la nécessité de vérifier objectivement le ressenti de vitesse afin d'éviter un biais d'appréciation.

Monsieur Thomas Tschudin rappelle la responsabilité éducative liée aux comportements des enfants lors des traversées de route.

Monsieur Nicolas Menétrey remercie chacune et chacun et met fin à la discussion. Il met le préavis en votation. Celui-ci est **accepté à 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention**.

### 10. Divers

Madame Sandrine Picard, au sujet de la place du village vers le four à pain à Sugnens, remercie pour le travail réalisé et relève qu'une planche du toit aurait été endommagée par un véhicule de travaux. Monsieur François Guizzetti prend note de cette remarque et fera le nécessaire.

Monsieur Patrick Jatton signale, concernant le congélateur communal à Sugnens, que la lumière reste allumée de manière récurrente. Monsieur Lionel Panchaud propose qu'une minuterie intégrée soit installée.

Monsieur Patrick Jatton évoque également la haie de thuyas située à la sortie de Poliez-le-Grand et demande qu'une intervention soit envisagée, la visibilité étant réduite et la situation potentiellement dangereuse notamment en raison du passage des cars postaux.

## Procès-verbal du Conseil communal de Montilliez du 18 mai 2026

Monsieur Cédric Barde signale des problèmes de rodéos sur les routes de campagne, notamment sur la route cantonale en direction de Fey à proximité du quartier de Pré Morex. Il mentionne également les transporteurs Tzaut et Roulin et demande si une sensibilisation de leurs chauffeurs est possible afin qu'ils anticipent le freinage et évitent les accélérations excessives. Monsieur Daniel Leuba indique qu'un courrier avait déjà été adressé à l'entreprise Roulin il y a quelques années, et réitérera cette démarche.

Monsieur Thomas Tschudin rapporte que le samedi précédent, la célébration des 50 ans du collège des 3 Sapins a eu lieu. Il souligne la bonne organisation de l'événement et demande s'il est possible de transmettre les félicitations et remerciements pour l'événement. Monsieur Daniel Leuba transmettra ce message au directeur.

Monsieur Samuel Panchaud rapporte que des personnes retraitées ont relevé que les informations affichées au pilier public sont difficiles à lire. Il s'interroge sur la possibilité de renforcer l'accessibilité de l'information. Monsieur Daniel Leuba en prend note et répond que l'application communale peut être davantage promue auprès des aînés.

Monsieur François Guizzetti informe que les travaux du stand de tir de Sugnens touchent à leur fin et que l'inauguration est prévue vendredi. Il précise que des tirs d'inauguration à titre de test auront lieu le matin et le soir.

Sans autre intervention, le Président clôture la séance du conseil à 22h17. Il remercie les Municipaux ainsi que les conseillères et conseillers pour leur investissement et leur participation, et rappelle que le prochain conseil et dernier de la législature aura lieu le 22 juin à 20h00, avec une agape prévue à cette occasion.

Le Président



Nicolas Menétrey



La Secrétaire



Laureen Pittet